# Y A C H T C L U B DU



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

RÈGLEMENT

VESTIAIRES ET ARMOIRES

1. Tout membre actif du YCL a droit à une clef d’entrée aux vestiaires et peut faire une demande en vue de l’attribution d’une armoire, selon disponibilité. Formulaires disponibles sur notre site Internet ou à la base nautique.
2. Pour assurer la sécurité, les porteurs de clefs sont tenus à fermer soigneusement les portes des vestiaires.
3. Les armoires restent strictement sous le contrôle du Chef de Base et du CA. A cet effet une deuxième clef est conservée dans l’armoire à clefs à la base.
4. Le CA se réserve le droit de retirer les armoires en cas d’utilisation à des fins étrangères à la pratique de la voile.
5. L’armoire sera également retirée si le détenteur n'est plus membre du YCL. Si le détenteur ne procède pas à la mise à disposition, le CA se réserve le droit d’ouvrir l’armoire et de la vider, le contenu sera stocké dans un entrepôt du Centre de Voile.
6. Les vêtements et autres articles abandonnés dans les vestiaires en dehors des armoires seront déposés en fin de saison par le responsable dans un entrepôt du Centre de Voile. Les articles non réclamés au début de la nouvelle saison seront jetés.
7. Les vestiaires et armoires sont strictement réservés aux objets nécessaires à la pratique de la voile.
8. Les membres sont priés de respecter l'intimité aux vestiaires.